

**COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE
DU 17 MARS 2016**

Préparation de la rentrée scolaire 2016 : carte comptable, moyens de direction, administratifs, techniques, sociaux et de santé

Point 2 : évolution de la carte des agences comptables d'EPLÉ pour la rentrée 2016

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Mesures à la rentrée scolaire 2016	Etablissements concernés	Place au barème	Incidences sur les postes
<u>SECTEUR LAON</u> Suppression de l'agence comptable du lycée Julie Daubié de LAON	LAON Lycée Julie Daubié Fermeture agence comptable	Avant refonte : +0,6 Après refonte : + 2,2	- 2 postes
	LAON Lycée Pierre Méchain + 3 EPLE	Avant refonte : -0,5 Après refonte : -1,5	+ 1 poste
	LAON Lycée Paul Claudel + 3 EPLE	Avant refonte : +0,1 Après refonte : -0,7	+ 1 poste
<u>SECTEUR SOISSONS</u> Suppression de l'agence comptable du lycée de l'Europe de Villers-Cotterêts	VILLERS-COTTERETS Fermeture agence comptable	Avant refonte : - 0,2 Après refonte : +1,2	-1,5 poste
	SOISSONS LPO Le Corbusier + 4 EPLE	Avant refonte : - 0,2 Après refonte : +1,2	+ 1,5 poste
<u>SECTEUR SOISSONS</u> Suppression de l'agence comptable du lycée Léonard de Vinci (poste vacant)	SOISSONS Fermeture agence comptable du lycée L. de Vinci	Avant refonte : + 1,3 Après refonte : +3	- 2,5 postes au titre de la mutualisation - 1 poste
	SOISSONS Lycée Gérard de Nerval + 3 EPLE + mutualisation AED/CUI + comptabilité GRETA	Avant refonte : + 1 Après refonte : +0,6	+ 2,5 postes au titre de la mutualisation + 1 poste
	ST QUENTIN Lycée Pierre de la Ramée (Transfert de la comptabilité du LP de l'ameublement)		Néant
<u>SECTEUR ST QUENTIN</u> Transfert de rattachement d'1 EPLE	ST QUENTIN LP Colard Noel + 1 EPLE (LP de l'ameublement)		Néant

DEPARTEMENT DE L'OISE

2/7

Mesures à la rentrée scolaire 2016	Etablissements concernés	Place au barème	Incidences sur les postes
SECTEUR COMPIEGNE / CREPY	CREPY EN VALOIS Fermeture agence comptable	Avant refonte : +1,1 Après refonte : +2,2	-2 postes
Suppression de l'agence comptable du lycée R.Desnos de Crépy en Valois (poste vacant)	COMPIEGNE Lycée Mireille Grenet + 6 EPLE	Avant refonte : +0,2 Après refonte : - 1,6	+ 2 postes

Incidences sur la moyenne académique

⇒ nombre d'EPL/poste comptable :

Situation actuelle : 47 agences comptables – taille moyenne : 5,5 EPLE / agence

Au 01/09/2016 : 43 agences comptables – taille moyenne : 6 EPLE/ agence

⇒ nombre de comptes financiers/poste comptable :

Situation actuelle : Taille moyenne : 6,2 comptes financiers/agence

Au 01/09/2016 : Taille moyenne : 6,8 comptes financiers/agence

Point 3 : évolution des moyens administratifs et techniques en CIO et EPLE pour la rentrée 2016 (BOP 141)

1/ Moyens administratifs :

Mesure de rentrée notifiée par le Ministère : - 1 poste de catégorie C

• **CIO :**

Pas de modification

• **EPLE : suppression d' 1 ETP dans un établissement excédentaire au barème**

Lycée Henri Martin St Quentin : - 1 poste implanté à l'EMOP (occupé par une auxiliaire)

Total : - 1 poste

2/ Moyens techniques :

Plafond d'emplois au 1/9/2015	194 postes dont 18 postes de techniciens
Mesures à la rentrée scolaire 2016	néant
Plafond d'emplois au 1/9/2016	194 postes dont 18 postes de techniciens

• **Redéploiement des postes ATRF implantés en collège vers les lycées**

Le redéploiement des 18 postes implantés en collège, initié en 2014 avec le transfert de 11 ETP en 2014, puis de 4 ETP en 2015, se poursuit à la rentrée scolaire prochaine à partir des possibilités de réaffectation des agents sur postes vacants ou possibilités de redéploiements.

Suppressions de postes en collège :

- Collège de Pont Ste Maxence (*poste vacant*) : - 1 ATRF
- Collège Arthur Rimbaud Amiens (*occupé par un titulaire avec possibilité de réaffectation dans la commune*): - 1 ARTF

Total **- 2 ATRF**

Créations de postes en lycée :

- Espace Condorcet Saint Quentin : +1 ATRF
- Lycée Robert de Luzarches Amiens : +1 ATRF

Total **+ 2 ATRF**

Point 4 : évolution des moyens médico-sociaux : emplois infirmiers de santé scolaire et emplois d'assistants de service social élèves (BOP 230)

• **Situation des postes d'assistants de service social à la rentrée 2016 :**

Plafond d'emplois au 01/09/2015	87,5 postes
Mesures à la rentrée scolaire 2016	+ 2 postes
Plafond d'emplois au 01/09/2016	89,5 postes

Mesure de rentrée notifiée par le Ministère, création de deux postes d'assistant de service social à la rentrée scolaire 2016 :

- Département de l'Aisne : + 1 poste
- Département de la Somme : + 1 poste

• **Situation des postes infirmiers à la rentrée scolaire 2016 :**

Plafond d'emplois au 1/9/2015	256 postes
Mesures à la rentrée scolaire 2016	+ 2 postes
Plafond d'emplois au 1/9/2016	258 postes

Mesure de rentrée notifiée par le Ministère, création de deux postes infirmiers à la rentrée scolaire 2016 :

Département de l'Oise : + 1 poste

(Poste lié au collège St Just en Chaussée et LGT Cassini de Clermont de l'Oise)

Département de la Somme : + 1 poste (collège Millevoye d'Abbeville)

Point 5 : création – suppression de postes de direction en EPLE pour la rentrée 2016 (BOP 141)

Création du LPO Paul Langevin Beauvais à la rentrée scolaire 2016 : fermeture du LP Paul Langevin (RNE : 0600061R)

Incidence sur les postes de personnels de direction :

- 1 poste de proviseur adjoint de lycée professionnel : LP Paul Langevin (RNE : 0600061R)

+ 1 poste de proviseur adjoint de lycée : LPO Paul Langevin (RNE : 0600002B)

Point 8 : création du service aux affaires régionales (SAR) de la région académique Amiens-Lille

Présentation du SAR :

Le Service pour les Affaires Régionales est un service d'appui au recteur de Lille, recteur de la région académique Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Il assiste le recteur de région académique et le comité régional académique dans la détermination des orientations stratégiques des politiques coordonnées avec la région et/ou l'Etat en région.

Composition du SAR :

Dirigé par un administrateur ayant rang de secrétaire général adjoint, il est composé, à sa création, d'un poste de catégorie A et d'un poste de catégorie C.

Le transfert d'un emploi de catégorie C du BOP 214 de l'académie d'Amiens vers le BOP 214 de l'académie de Lille à effet du 01/09/16 sera demandé à l'administration centrale.

Interactions :

Le service est le point d'entrée unique des deux académies vers la région et les services de l'Etat en région, pour tous les sujets relevant des compétences du recteur de région. Il travaille avec les conseillers techniques et les services administratifs des deux académies, après information et accord des Secrétaires Généraux d'Académie.

Placé sous l'autorité du recteur de Lille, il peut être sollicité par le recteur et le secrétaire général de l'académie d'Amiens.

Missions du SAR :

- Il prépare les travaux du Comité Régional Académique et du comité des Secrétaires généraux.
- Il suit la mise en œuvre des mesures adoptées par le CRA et il en rend compte.
- Il organise les travaux de coordination des politiques et actions des deux académies sur les secteurs :
 - *du schéma prévisionnel des formations des établissements publics du second degré,*
 - *de l'enseignement supérieur et de la recherche,*
 - *de la lutte contre le décrochage scolaire,*
 - *du service public du numérique éducatif,*
 - *de la formation professionnelle, l'apprentissage et l'orientation tout au long de la vie,*
 - *de l'utilisation des fonds européens,*
 - *du CPER,*
 - *ainsi que pour tout champ déterminé par le CRA.*

Pour ce faire, il fait appel aux conseillers techniques des 2 académies et organise des comités d'experts. Il informe les recteurs de l'organisation des réunions et leur transmet les comptes-rendus.

- Il travaille à l'élaboration du schéma des mutualisations des services des 2 académies.
- Il prépare les réponses aux sollicitations de la région et du préfet et communique à leur attention, les orientations stratégiques de la région académique.

Point 9 : création du service inter-académique de contrôle budgétaire et de contrôle de légalité des actes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnels de la région académique Amiens-Lille

Présentation du SIASUP :

Le Service inter-académique de l'enseignement supérieur (SIASUP) est un service placé auprès du recteur de la région académique Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Il est chargé du contrôle budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ainsi que du contrôle administratif et financier des délibérations des conseils d'administration et des décisions des présidents et directeurs de ces mêmes établissements et des établissements publics administratifs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le SIASUP, en tant que service inter-académique, agit pour le compte de chacun des deux recteurs d'académie dont il est rappelé que les compétences fixées par le code de l'éducation en termes de contrôle budgétaire des EPSCP et EPA implantés au sein de l'académie restent inchangées.

Composition du SIASUP :

Sous l'autorité d'un responsable de service, il est composé, à sa création, de 4 postes de catégorie A, chargés du contrôle budgétaire ainsi que du contrôle des actes administratifs et financiers. Le transfert d'un emploi de catégorie A du BOP 214 de l'académie d'Amiens vers le BOP 214 de l'académie de Lille à effet du 01/09/16 sera demandé à l'administration centrale.

Chaîne hiérarchique et fonctionnelle :

Il est placé sous l'autorité du recteur de la région académique. Il peut être sollicité par chacun des deux recteurs et des deux secrétaires généraux d'académie. Il rend compte régulièrement aux recteurs de la situation budgétaire et financière des établissements relevant de leur académie respective.

Chaque recteur d'académie peut déléguer sa signature au responsable du service ainsi qu'à ses subordonnés dans les matières relevant de leurs attributions.

Interactions :

Le service est l'interlocuteur des établissements publics d'enseignement supérieur pour les questions relevant du contrôle budgétaire et du contrôle des actes.

Dans le cadre d'une convention, le contrôleur budgétaire en région (DRFIP) apporte son concours au contrôle budgétaire des EPSCP. Il travaille en lien avec le service aux affaires régionales.

Missions du SIASUP :

- culturel et professionnel.
- Il assure le contrôle administratif et financier des délibérations des conseils d'administration et des décisions des présidents et directeurs des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
- Il peut représenter chaque recteur au sein des conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur pour les questions relevant des missions du SIASUP
- Il peut représenter le recteur de région académique au sein de certaines instances de coordination régionale relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Modalités d'organisation du SIASUP :

Le service est implanté sur chacun des deux rectorats.

Organisation géographique :

Chaque cadre A est responsable du suivi d'un établissement d'enseignement supérieur et de la représentation en CA, sous l'autorité du chef du SIASUP. Ce cadre est ainsi l'interlocuteur dédié pour l'établissement (réfèrent établissement)
Il reçoit les documents préparatoires au CA et ventile les actes à analyser au sein du service.

Organisation thématique :

- Un cadre exerce le **contrôle de légalité** pour l'ensemble des actes administratifs des établissements (documents préparatoires de CA et décisions des présidents) et fait part de ses analyses au réfèrent établissement.
- L'un des Contrôleurs Budgétaires Académiques (dont l'adjoint du service) exerce le contrôle des actes financiers. Il est chargé de l'analyse des budgets et comptes financiers.
- Un CBA est aussi plus particulièrement chargé du suivi de la masse salariale (OREMS).

Activités du SIASUP :

- **Il assure le contrôle budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.**
 - Réception des actes à contrôler, envoyés par les établissements de la région académique.
 - Analyse des documents budgétaires et financiers : équilibre, sincérité et soutenabilité des budgets,
 - Proposition de lettres à la signature des recteurs d'académie aux présidents afin de faire ressortir les axes de vigilance financière,
 - Suivi de l'exécution budgétaire infra-annuelle au travers des budgets rectificatifs et des comptes financiers,
 - Suivi des consommations d'ETPT et de la masse salariale des établissements,
 - Reporting auprès du Recteur et du Secrétaire général de chaque académie : tableaux de bords d'analyse des documents budgétaires, notes de situation,

- Conseil auprès des établissements
- Préparation des réunions avec les EPSCP (2/an minimum : BI et compte financier).

7/7

- **Il assure le contrôle administratif et financier des délibérations des conseils d'administration et des décisions des présidents et directeurs des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.**
 - Réception des actes à contrôler, envoyés par les établissements de la région académique
 - Examen des délibérations soumises aux conseils d'administration et des décisions des présidents et directeurs
- **Il peut représenter le recteur au sein des conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.**
 - Note d'information au RRA et au recteur d'académie en retour du CA, si un problème particulier est observé en séance.
- **Il peut représenter le recteur de région académique au sein de certaines instances de coordination régionale relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche**

Point 10 : évolution des moyens administratifs des services académiques pour la rentrée 2016 (BOP 214)

Programme « Soutien de la politique éducative » (BOP 214)

Services concernés	Mesures prévues	Observations
Rectorat de l'académie d'Amiens	- 3 ADJENES - 1 AAE	> Création du SAR (BOP 214 Lille) > Transfert à la DSDEN de l'Aisne > Transfert à la DSDEN l'Oise Création du SIASUP (BOP 214 Lille)
DSDEN de l'Aisne	+ 1 ADJENES	Renforcement du Service Académique des Bourses Nationales
DSDEN de l'Oise	+1 ADJENES	Renforcement de la Plateforme mutualisée de gestion financière des professeurs des écoles de l'académie
DSDEN de la Somme	Néant	-
TOTAL	- 2 postes	Date d'effet : 01/09/2016